

## VILLE DE FREJUS

Transmission en Préfecture		Affiché	Du 02 MARS 2021
Date de réception			Au 02 AVR. 2021
Publié le _____			
Notifié le 02 MARS 2021			
Certifié exécutoire le 02 MARS 2021			



Le Maire,  
David RACHLINE

**ARRETE MUNICIPAL N° 2021 - 0506**  
**PORTANT ANNEXION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE**  
**AU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE FREJUS**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE FREJUS,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU l'alinéa 5 de l'article L.581-14-1 du code de l'environnement,  
 VU le Code de l'Urbanisme,  
 VU la délibération n°1734 du conseil municipal du 04 juillet 2019 approuvant le Plan Local  
 d'Urbanisme de la Commune de Fréjus,  
 VU la délibération n°206 du conseil municipal du 26 novembre 2020 portant approbation du  
 Règlement Local de Publicité de la Commune de Fréjus,  
 VU les plans et documents annexés à la délibération susvisée,  
**CONSIDERANT** qu'il convient d'annexer le Règlement Local de Publicité au Plan Local  
 d'Urbanisme conformément au 5<sup>e</sup> alinéa l'article L.581-14-1 du code de l'environnement,  
**CONSIDERANT** que cette annexion se matérialise par l'intégration du Règlement Local de  
 Publicité au dossier « 5<sup>E</sup> - Annexes » du Plan Local D'Urbanisme,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : Le Règlement Local de Publicité est annexé au Plan Local d'Urbanisme et, pour ce faire, intégré au dossier « 5<sup>E</sup> - Annexes » de ce dernier.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera affiché à l'Hôtel de Ville durant 1 mois.

**ARTICLE 3** : Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service planifications et prospective - Bureau planification environnementale/Publicités extérieures.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans les 2(deux) mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur du Pôle Urbanisme et Aménagement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var et publié au recueil des actes de la commune de Fréjus.

Fait à FREJUS, le 26/02/2021



Le Maire,

David RACHLINE

2021  
02  
26

Département du Var

Commune de Fréjus

# REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

## Tome 1 : rapport de présentation

VERSION APPROUVEE PAR  
DELIBERATION N°206 DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 26  
NOVEMBRE 2020  
EXECUTOIRE LE 12 JANVIER 2021

GOPUB  
CONSEIL



Fréjus

Vu pour être annexé à l'arrêté municipal du 28/02/2021  
Portant annexion du règlement local de publicité au plan  
local d'urbanisme de la Ville de Fréjus



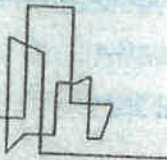
Yves Rachline

# REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

## Tome 2 : partie réglementaire

VERSION APPROUVEE PAR  
DELIBERATION N°206 DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 26  
NOVEMBRE 2020  
EXECUTOIRE LE 12  
JANVIER 2021

GO PUB  
CONSEIL



Fréjus



Vu pour être annexé à l'arrêté municipal du 26/12/2021  
de mise en œuvre du Plan local d'urbanisme de la Ville de  
Fréjus



Le Maire

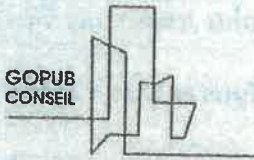
David Rachline

# Commune de Fréjus

## REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

### Tome 3 : annexes

VERSION APPROUVEE PAR  
DELIBERATION N°206 DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 26  
NOVEMBRE 2020  
EXECUTOIRE LE 12 JANVIER 2021



Vu pour être annexé à l'arrêté municipal du 26/01/2021  
Portant annexer au règlement local de publicité au plan  
local d'urbanisme de la Ville de Fréjus



Le Maire  
*David Rachline*